



Doc. 13651
26 janvier 2015

La situation humanitaire des réfugiés et des personnes déplacées ukrainiens

Amendement¹ n° 21

Dans le projet de résolution, remplacer le paragraphe 1 par le paragraphe suivant:

« L'Assemblée parlementaire est fortement préoccupée par l'instabilité actuelle dans certaines parties des régions ukrainiennes de Donetsk et Louhansk et la violation continue du cessez-le-feu signé à Minsk le 5 septembre 2014. Le fait que la Fédération de Russie prenne directement part à l'émergence et à la détérioration de la situation dans ces parties de l'Ukraine est particulièrement dérangeant. La situation de toutes les personnes affectées par le conflit, notamment les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI) et les réfugiés, ainsi que celles vivant dans les régions contrôlées par des groupes armés illégaux et pro-russes, est particulièrement préoccupante. »

Déposé par:

ARIEV Volodymyr, Ukraine, PPE/DC
CHOPE Christopher, Royaume-Uni, CE
DUNDEE Alexander, [The Earl of], Royaume-Uni, CE
KANDELAKI Giorgi, Géorgie, PPE/DC
LABAZIUK Serhiy, Ukraine, NI
MULARCZYK Arkadiusz, Pologne, CE
SOBOLEV Serhiy, Ukraine, PPE/DC
SOTNYK Olena, Ukraine, NI
TAKTAKISHVILI Chiora, Géorgie, ADLE
UNGURYAN Pavlo, Ukraine, NI
VLASENKO Sergiy, Ukraine, NI

1. 2015 - Première partie de session

